



Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014



N° 2014- 46

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelynne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Désignation des représentants à L'E.P.A (titulaire et suppléant)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un suppléant à l'Etablissement Public Administratif Meurthe et Moselle Développement. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Monsieur le Maire propose et soumet au vote les candidatures suivantes :

Monsieur Hervé LAHEURTE – Titulaire

Monsieur Olivier MARTET – Suppléant

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

- **Approuve** la désignation des représentants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014



N° 2014- 47

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Nouveaux tarifs de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistiques (EMEA)

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Madame Nadine GALLOIS expose les axes de réflexion qui ont été retenus pour construire la nouvelle grille tarifaire de l'EMEA à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014 :

- Le tarif des usagers extérieurs à Blainville-sur-l'Eau correspond au prix coutant qui a été calculé pour chaque type d'intervention ;
- La Commune a souhaité prendre en charge les frais de scolarité à hauteur de 40% pour les pratiques plus individuelles. Il s'agit en partie du cursus normal proposé par l'établissement. La Commune prendra également en charge 10% des frais de scolarité pour les pratiques plus collectives ;
- Enfin, il est proposé de planifier les contenus sur 42 semaines et non plus sur 36 semaines scolaires comme précédemment.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle grille tarifaire :



Tarifs mensuels (hors juillet – août)		
Disciplines	Tarif Blainville-sur-l'Eau	Tarif Extérieur
Formule découverte		
Eveil 5-6 ans	19 €	21 €
Initiation 6-7 ans	19 €	21 €
Initiation + Pratique individuelle + Pratique collective	45 €	75 €
Formule classique à partir de 7 ans		
Formation musicale + Pratique collective	26 €	29 €
Formation musicale + Pratique individuelle + Pratique collective	61 €	102 €
Pratique individuelle supplémentaire	37 €	61 €
Formule chant		
Formation musicale + Ensemble vocal	26 €	29 €
Formation musicale + Pratique individuelle + Ensemble vocal	61 €	102 €
Formule optionnelle		
Pratique collective seule	19 €	21 €
Location d'instrument		
Location selon disponibilité du parc instrumental	16 €	20 €
<i>Tarif dégressif à partir de 2 membres inscrits d'une même famille : - 10%</i>		
<i>Tarif dégressif à partir de 3 membres inscrits d'une même famille : - 15%</i>		
<i>Tarif dégressif à partir de 4 membres inscrits d'une même famille : - 20%</i>		

Après explications et débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (7 abstentions)

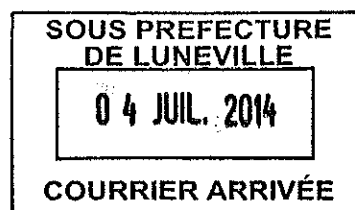
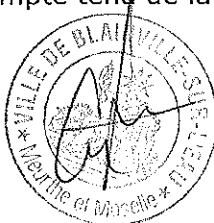
- **Fixe** les nouveaux tarifs de l'Ecole Municipale d'Enseignements Artistique tel que défini ci-dessus. Ces tarifs seront appliqués à partir de la rentrée de septembre 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon



EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014- 48

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Nouveaux tarifs MACARON et BRIMBELLE

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Madame Nadia DORÉ expose les modifications proposées au niveau des nouveaux tarifs des accueils collectifs de mineurs à partir de la rentrée de septembre 2014 :

- Proposition d'augmentation de 3% des tarifs horaires en ce qui concerne les accueils périscolaires ;
- Nouvelle organisation des tarifs de l'accueil de loisirs avec la mise en place d'une tarification à la semaine. Le tarif semaine correspond au tarif journalier actuel x 5 jours. Les tarifs ½ journée et journée ont été augmenté en conséquence pour que la grille soit cohérente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle grille tarifaire :

TARIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rentrée scolaire 2014 / 2015

QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial, utilisé dans ce document, correspond au 1/12^{ème} du revenu annuel du foyer avant abattements fiscaux et charges déductibles, indemnités de chômage et maladie, le tout divisé par le nombre de parts fiscales (cf. avis d'imposition).

TARIFS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Pour connaître le tarif de l'accueil périscolaire correspondant à votre situation, référez-vous au tableau 1 pour obtenir le taux horaire relatif à vos revenus et à votre situation familiale. Les tarifs sont ensuite détaillés dans les tableaux 3 et 4 en fonction de votre QF et des différents temps d'accueil périscolaire.

La facturation se fait sur la base d'une première heure d'accueil indivisible. Le temps de présence est ensuite facturé à la demi-heure.

Les horaires d'ouverture des structures sont les suivants :

L'accueil périscolaire Macaron :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h20 – 11h50 à 13h50 – 16h35 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h50.

L'accueil périscolaire Brimbelle :

est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 7h00 à 8h00 – 11h30 à 13h30 – 16h15 à 18h30.
le mercredi : de 7h00 à 8h30.

Le mercredi, la restauration périscolaire à l'issue de la classe et jusqu'à 13h30 **se déroule exclusivement à Macaron**. Le transport des enfants entre Brimbelle et Macaron est pris en charge par la Commune.

Quotient familial	Tranches	Régime général	Non allocataires CAF
QF 1	QF ≤ 450	1.03 €	1.53 €
QF 2	451 à 800	1.16 €	1.66 €
QF 3	801 à 1200	1.29 €	1.79 €
QF 4	1201 à 1650	1.42 €	1.92 €
QF 5	QF ≥ 1651	1.55 €	2.05 €

Tab 1 : Taux horaire en fonction de votre quotient familial

Tab. 2 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - BRIMBELLE

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
Midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2.06 €	2.33 €	2.58 €	2.84 €	3.09 €
Soir	de 16h15 à 17h15	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
	de 17h15 à 17h45	1:30	1.55 €	1.75 €	1.93 €	2.13 €	2.32 €
	de 17h45 à 18h15	2:00	2.06 €	2.33 €	2.58 €	2.84 €	3.09 €
	de 18h15 à 18h30	2:15	2.32 €	2.62 €	2.90 €	3.20 €	3.48 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h30	1:30	1.55 €	1.75 €	1.93 €	2.13 €	2.32 €
	de 7h30 à 8h30	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
Mercredi midi	de 11h30 à 13h30	2:00	2.06 €	2.33 €	2.58 €	2.84 €	3.09 €



Tab. 3 : Facturation en fonction du créneau horaire d'arrivée / de départ des enfants - Régime général - MACARON

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 7h20	1:20	1.37 €	1.55 €	1.72 €	1.90 €	2.06 €
	de 7h20 à 8h20	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
Midi	de 11h50 à 13h50	2:00	2.06 €	2.33 €	2.58 €	2.84 €	3.09 €
Soir	de 16h35 à 17h35	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
	de 17h35 à 18h05	1:30	1.55 €	1.75 €	1.93 €	2.13 €	2.32 €
	de 18h05 à 18h30	1:55	1.97 €	2.23 €	2.47 €	2.72 €	2.96 €
Mercredi matin	de 7h00 à 7h20	1:50	1.89 €	2.13 €	2.36 €	2.61 €	2.83 €
	de 7h20 à 7h50	1:30	1.55 €	1.75 €	1.93 €	2.13 €	2.32 €
	de 7h50 à 8h50	1:00	1.03 €	1.16 €	1.29 €	1.42 €	1.55 €
Mercredi midi	de 11h50 à 13h30	1:40	1.72 €	1.94 €	2.15 €	2.37 €	2.58 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les usagers qui ne relèvent pas du régime général d'allocations familiales, 0.50 € par heure seront facturés en plus.

TARIFICATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MACARON - MERCREDI ET VACANCES

Pour connaître le tarif de l'accueil de loisirs correspondant à votre situation (cf. tableau 4), référez-vous au préambule qui explique le calcul du quotient familial. Les différents forfaits comprennent le goûter de l'après-midi.

L'accueil de loisirs Macaron est ouvert :

En période scolaire, le mercredi de 13h30 à 18h30.

Pendant les périodes de vacances scolaires, de 7h00 à 18h30.

Les **forfaits journée** sont proposés de 8h00 à 17h30.

Les **forfaits 1/2 journée** sont proposés de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30 avec la possibilité de prendre le repas après ou avant.

Les **heures d'accueil complémentaire** de 7h00 à 8h00 ou de 17h30 à 18h30 sont facturées en supplément (cf. tableau 5).

Tab. 4 : Tarification - Accueil de loisirs Macaron

Régime	Lieu de résidence	Forfait	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Régime général	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	4.00 €	4.52 €	5.00 €	5.52 €	6.00 €
		Journée	7.00 €	7.91 €	8.75 €	9.66 €	10.50 €
		Semaine	30.00 €	33.90 €	37.50 €	41.40 €	45.00 €
	Extérieur ¹	1/2 journée	5.88 €	6.40 €	6.88 €	7.40 €	7.88 €
		Journée	10.75 €	11.66 €	12.50 €	13.41 €	14.25 €
		Semaine	48.75 €	52.65 €	56.25 €	60.15 €	63.75 €
Non allocataires CAF	Blainville-sur-L'Eau	1/2 journée	6.00 €	6.52 €	7.00 €	7.52 €	8.00 €
		Journée	11.00 €	11.91 €	12.75 €	13.66 €	14.50 €
		Semaine	50.00 €	53.90 €	57.50 €	61.40 €	65.00 €
	Extérieur ¹	1/2 journée	7.88 €	8.40 €	8.88 €	9.40 €	9.88 €
		Journée	14.75 €	15.66 €	16.50 €	17.41 €	18.25 €
		Semaine	68.75 €	72.65 €	76.25 €	80.15 €	83.75 €

Tab. 5 : Accueil complémentaire - Accueil de loisirs Macaron

Temps d'accueil	Créneau horaire	H. facturées	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
Matin	de 7h00 à 8h00	1:00	1.28 €	1.41 €	1.54 €	1.67 €	1.80 €
Soir	de 17h30 à 18h30	1:00	1.28 €	1.41 €	1.54 €	1.67 €	1.80 €

Les tarifs ne prennent pas en compte le coût du repas : 3.50 €.

Pour les bénéficiaires des aides aux vacances de la CAF 2014, 3.80 € par jour ou 1.90 € par 1/2 journée sont à déduire.

(1) Pour les enfants extérieurs à Blainville-sur-l'Eau et Damelevières, une majoration est appliquée.

Après explications et débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions)

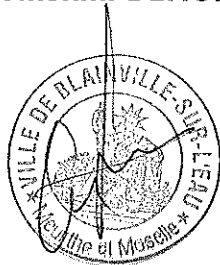
- **Fixe** les nouveaux tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs tel que défini ci-dessus. Ces tarifs seront appliqués à partir de la rentrée de septembre 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon



EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014- 49

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTHE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Rémunérations des interventions de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales du 23 mars 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Vu l'arrêté du 17 avril 2012 fixant le plafond de l'indemnité de mise sous pli allouée à certains personnels de l'Etat,

Considérant que lors des élections municipales, la Collectivité s'est engagée à coordonner les travaux de mise sous pli pour les élections municipales de Blainville-sur-l'Eau et Damelevières, Monsieur le Maire propose de délibérer pour recruter le personnel nécessaire pour assurer la mission de mise sous pli et pour fixer le montant de l'indemnité allouée à chaque agent.

Il est précisé qu'une dotation allouée par la préfecture viendra couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mise sous pli, notamment les dépenses de personnel et les charges patronales.

I – BÉNÉFICIAIRES

Peuvent prétendre à la rémunération pour la mise sous pli de la propagande électorale, l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la Commune de Blainville-sur-l'Eau qui interviennent dans le cadre des élections politiques, notamment les élections municipales du 23 mars 2014.

II - RECRUTEMENT

Pour le bon déroulement des opérations de mise sous pli, le recrutement de quatre agents pour effectuer cette mission ponctuelle et discontinu est nécessaire. Ces agents seront rémunérés à la vacation et après service fait.

III – MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION

L'arrêté du 17 avril 2012 stipule que le montant de l'indemnité de mise sous pli versée à chaque agent à l'occasion des élections est déterminé en fonction, notamment, du nombre de documents mis sous pli, du nombre d'heures travaillées ou encore du niveau des tâches d'encadrement confiées à l'agent.

Il est proposé que la rémunération des agents se fasse au regard du nombre de documents mis sous pli.

La rémunération du personnel encadrant et des agents est fixée à 0,04 euros par propagande mise sous pli pour la durée totale de leur intervention pour un tour de scrutin.

Le crédit global est obtenu en multipliant cette rémunération par le nombre de propagandes et par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de cette indemnité.

A titre d'information, ce montant correspond à 126.48 € brut par agent pour la mise sous pli de 3162 propagandes de Blainville-sur-l'Eau et 100.48 € brut par agent pour la mise sous pli de 2512 propagandes de Damelevières.

Après explication et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

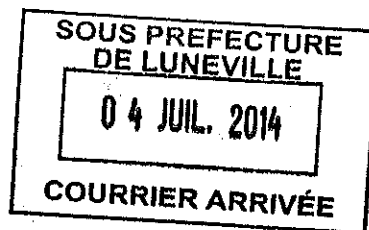
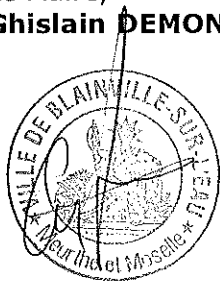
- **Autorise** le Maire à recruter quatre agents vacataires pour effectuer les opérations de mise sous-pli pour les élections municipales du 23 mars 2014,
- **Fixe** l'indemnité à 0,04 euros par propagande mise sous pli,
- **Décide** de prévoir et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014



N° 2014- 50

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Mandatement du CDG pour la mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire à partir de 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que le contrat mutualisé « risque employeur » du centre de gestion arrive à son terme le 31 décembre 2014. Monsieur le Maire rappelle l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge lors des absences pour maladie du personnel.

Il expose également l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence que le Centre de gestion peut souscrire pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après explications, débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de mandater le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ✓ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité
- ✓ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2015.

Régime du contrat : capitalisation.

Il est précisé que la décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

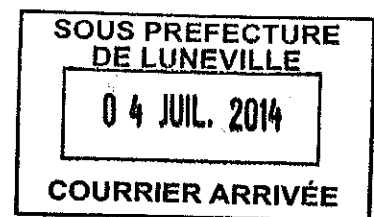
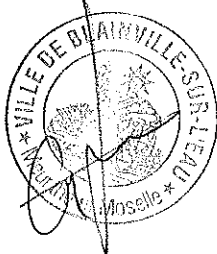
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,

Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014- 51

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents.....21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

04 JUL. 2014

COURRIER ARRIVÉE

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Autorisation de constitution d'une servitude de passage GRDF

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur Hervé LAHEURTE informe les membres présents qu'afin de permettre la viabilisation de plusieurs terrains, la Commune s'est engagée à consentir une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section AH n°590 et AH n°593.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant ces parcelles pour permettre l'implantation d'une conduite de gaz souterraine.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude concernant les parcelles cadastrées section AH n°590 et AH n°593.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014



N° 2014- 52

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents.....21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Tarif représentation théâtre de la Manufacture

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Madame Nadine GALLOIS propose la mise en place d'une billetterie avec un tarif unique fixé à 5 euros pour la représentation du Théâtre de la Manufacture qui se déroulera le 1^{er} juillet 2014 à la MFC.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (6 abstentions),

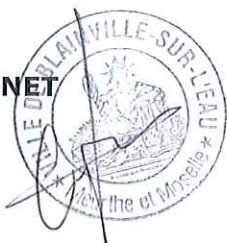
- **Fixe** le tarif de la représentation du théâtre de la manufacture à 5€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

04 JUL. 2014

COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014-53

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Recensement de la Population 2014 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités, notamment ses articles 2122-21 et 2123-18 ;

Vu la loi du 26 janvier portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3 ;

Vu la loi n°2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent coordonnateur et de ses adjoints

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide

- De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser
- De désigner 1 coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et de ses trois collaborateurs :

Agent Coordonnateur : Madame Myriam BABEL

L'agent coordonnateur recevra une bonification de l'IAT et de l'IEP.

Agents collaborateurs : Mesdames Marie-Laure ALBERT, Claire NOTAIRE et Aïcha BOUAZOUAOU

Les agents communaux recevront une bonification de l'IAT

- D'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26/06/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

04 JUL. 2014

COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014- 54

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTHE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : approbation du Cahier des Clauses Générales concernant la location de la chasse au canton du Vacquenat

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur Thierry EVA propose que le Cahier des Clauses Générales proposé par l'ONF concernant la location de la chasse au canton du Vacquenat puisse être approuvé par le Conseil Municipal. Il propose cependant de modifier l'article 3 pour proposer une durée de bail de 3 ans. Ceci permettrait d'avoir plus de candidats.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (1 abstention),

- **approuve**, cette proposition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2014

N° 2014-55

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....21
votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTHE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avait donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTHE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Avenants au marché de réfection de la Médiathèque

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que les travaux de réfection de la Médiathèque, prévus en trois tranches de travaux arrivent au terme de la tranche deux.

Monsieur le Maire, présente la nécessité de passer plusieurs avenants pour permettre la réalisation de travaux, non prévus initialement, notamment en lien avec les modifications du projet d'aménagement des locaux qui accueilleront prochainement le CMS.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des différents avenants présentés en annexe.

L'ensemble de ces travaux représente une augmentation totale de 10 511.42 € HT. Le montant total pour les lots concernés par les modifications est porté de 214 672.61 € HT à 225 184.03 € HT, soit une augmentation de 4.9 %.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des Marchés publics,
VU les projets d'avenant ci-joint,
Considérant la nécessité de réaliser ces modifications,

Après explication et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les avenants au marché de travaux de réfection de la Médiathèque, comme détaillé-en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la Commune, en section d'investissement, chapitre 2313.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 26/06/2014

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

04 JUIL. 2014

COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2014

N° 2014-56

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**21**
votants.....**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Désignations d'un bureau d'étude d'optimisations fiscales

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur Olivier MARTET indique l'intérêt de travailler avec un cabinet extérieur qui peut proposer des missions de recherches d'économie et d'optimisations des ressources fiscales.

Il demande au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission de finances qui s'est réunie sur cette question et qui propose de travailler avec le cabinet F2E-2A qui répond le mieux à nos attentes.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le maire à signer une convention de participation avec le cabinet F2E-2A pour la mise en place de missions de recherche d'économie et d'optimisations des ressources fiscales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2014

N° 2014-57

Nombre de Conseillers
en exercices.....**27**
présents.....**21**
votants.....**26**

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014
et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.
Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation Communale d'Investissement Programme 2014

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet global de réhabilitation et d'extension des locaux liés aux services à la population, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention au titre de la Dotation Communale d'Investissement 2014.

La demande de subvention concerne la création d'une demi-pension périscolaire.

PLAN DE FINANCEMENT			
DÉPENSES HT		RECETTES	
Salle de restauration	447 043 €	Conseil Général de Meurthe-et-Moselle - DCI	27 426 €
Liaison tempérée	67 910 €	Conseil Régional - CADT	154 486 €
		Etat - DETR	144 597 €
Frais d'études et maîtrise d'œuvre	59 285 €	CAF 54	114 805 €
		Commune	132 924 €
TOTAL HT =	574 238 €	TOTAL =	574 238 €

Montant de la subvention sollicitée au Conseil Général au titre de la DCI : 27 426 €

Après explication, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'opération et la mise à jour de son plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la DCI 2014.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 22/07/2014

Annule et remplace la délibération transmise en sous-préfecture le 27/06/2014

Le Maire,
Ghislain DEMONET





Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Lunéville
Canton de Bayon

SOUS PREFECTURE
DE LUNÉVILLE

04 JUL. 2014

COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU PROCES – VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2014

N° 2014- 58

Nombre de Conseillers

En exercices27

Présents21

Votants26

Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 18 juin 2014

et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Nadia DORÉ – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Anne Marie FARRUDJA – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Gilles HENRY – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Etait excusé : M. Gilles HENRY

Avaient donné procuration :

Mme. Catherine MANGEOT à M. Ghislain DEMONET – M. Francis LARDIN à M. Olivier MARTET – Mme. Jacqueline GENAY à M. Hervé LAHEURTE – Mme. Marie-Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON – M. Christian PILLER à M. Bertrand DANIEL.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle de l'école de judo blainville-Damelevières

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Monsieur Thierry EVA comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose la demande de l'école de judo de Blainville-Damelevières au titre de la participation aux Inter-Région Minimes, à Beaune.

Il fait lecture des jeunes sélectionnés pour cette compétition et propose à l'Assemblée une aide d'un montant de 200 euros.

Après explication et débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle à l'école de judo de Blainville-Damelevières d'un montant de 200 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 03/07/2014.

Le Maire,
Ghislain DEMONET

